
États financiers de La Fondation des Générations À Venir

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.....	4-5
État de la situation financière	6-7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires de
La Fondation des Générations À Venir

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers la Fondation des Générations À Venir (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur y afférent, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'examiner si les autres informations sont significativement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou semblent autrement être matériellement inexactes.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 7 juillet 2026

Exercice terminé le 31 mars 2026

Solde de fonds à la fin

Page 4

La Fondation des Générations À Venir
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2026

									2025
Notes		Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'Avenir	Fonds IEFPN	Autres fonds	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
					(Note 8)	(Note 9)			
Revenus									
		—	—	—	—	—	—	—	—
	Gouvernement du Canada	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Revenus (pertes) de placement	68,105	15,145,132	10,096,754	—	—	—	—	25,309,991
9	Dons	—	—	—	—	3,483,677	—	—	3,483,677
		<u>68,105</u>	<u>15,145,132</u>	<u>10,096,754</u>	<u>—</u>	<u>3,483,677</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>28,793,668</u>
Distribution aux bénéficiaires									
6	Versements à des organismes	—	9,022,322	—	234,192	1,199,400	—	16,325	10,472,239
6	Versements à des particuliers	—	3,687,893	—	308,467	1,700,000	—	—	5,696,360
6	Versements au programme PLP	—	1,113,321	—	—	—	—	—	1,113,321
		<u>—</u>	<u>13,823,536</u>	<u>—</u>	<u>542,659</u>	<u>2,899,400</u>	<u>—</u>	<u>16,325</u>	<u>17,281,920</u>
Charges									
	Salaires et avantages sociaux	1,051,440	—	—	—	78,013	—	—	1,129,453
	Honoraires professionnels	340,697	—	—	(171)	466,494	—	—	807,020
	Déplacements	236,033	—	—	—	10,050	—	—	246,083
5	Loyer	99,890	—	—	—	—	—	—	99,890
	Frais de bureau	85,828	—	—	—	726	—	—	86,554
	Publicité, promotion et publications	56,835	—	—	—	—	—	—	56,835
	Assurance	20,123	—	—	—	—	—	—	20,123
		<u>1,890,846</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(171)</u>	<u>555,283</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2,445,958</u>
		<u>1,890,846</u>	<u>13,823,536</u>	<u>—</u>	<u>542,488</u>	<u>3,454,683</u>	<u>—</u>	<u>16,325</u>	<u>19,727,878</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges									
		(1,822,741)	1,321,596	10,096,754	(542,488)	28,994	—	(16,325)	9,065,790
	Solde de fonds au début	—	106,240,631	156,233,734	563,866	189,147	—	16,325	263,243,703
7	Virements interfonds	1,822,741	(1,801,363)	—	(21,378)	—	—	—	—
8	Solde de fonds à la fin	<u>—</u>	<u>105,760,864</u>	<u>166,330,488</u>	<u>—</u>	<u>218,141</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>272,309,493</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation des Générations À Venir
État de la situation financière
au 31 mars 2026

								2026
Notes	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'Avenir	Fonds IEFPN	Autres fonds	Total
	\$	\$	\$	\$ (Note 8)	\$ (Note 9)	\$	\$	\$
Actif								
À court terme								
Encaisse	(73,554)	1,020,230	2,563,711	(3,308)	(90,266)	211,848	—	3,628,661
Débiteurs et comptes à recevoir	10,250	108,858	—	3,308	500,000	—	—	622,416
Taxes de vente à recouvrer	142,566	—	—	—	—	—	—	142,566
Charges payées d'avance	74,562	—	—	—	—	—	—	74,562
Placements à court terme	—	18,500,000	—	—	—	500,000	—	19,000,000
Transferts interfonds à recevoir (à payer)	—	3,669,034	(3,669,034)	—	—	—	—	—
	153,824	23,298,122	(1,105,323)	—	409,734	711,848	—	23,468,205
Immobilisations	66,063	—	—	—	—	—	—	66,063
Placements	—	79,439,599	175,524,325	—	—	48,832,119	—	303,796,043
	219,887	102,737,721	174,419,002	—	409,734	49,543,967	—	327,330,311
Passif								
À court terme								
Créditeurs et charges à payer	216,657	3,247,956	81,969	—	36,967	190,194	—	3,773,743
Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	3,230	—	—	—	—	—	—	3,230
	219,887	3,247,956	81,969	—	36,967	190,194	—	3,776,973
Solde de fonds	—	99,489,765	174,337,033	—	372,767	49,353,773	—	323,553,338
	219,887	102,737,721	174,419,002	—	409,734	49,543,967	—	327,330,311

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

 , Arnold Blackstar, Président du conseil des fiduciaires

 , Odessa Epp, Fiduciaire

La Fondation des Générations À Venir
État de la situation financière (suite)
au 31 mars 2026

								2025
Notes	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'Avenir	Fonds IEFPN	Autres fonds	Total
	\$	\$	\$	\$ (Note 8)	\$ (Note 9)	\$	\$	\$
Actif								
À court terme								
Encaisse	(56,538)	1,385,937	1,674,336	(3,308)	(636,009)	—	—	2,364,418
Débiteurs et comptes à recevoir	—	119,078	—	3,308	975,000	—	—	1,097,386
Taxes de vente à recouvrer	169,914	—	—	—	—	—	—	169,914
Charges payées d'avance	33,321	—	—	—	—	—	—	33,321
Placements à court terme	—	17,500,000	—	—	—	—	—	17,500,000
Transferts interfonds à recevoir (à payer)	—	4,930,271	(4,930,271)	—	—	—	—	—
	146,697	23,935,286	(3,255,935)	—	338,991	—	—	21,165,039
Immobilisations	4 56,312	—	—	—	—	—	—	56,312
Placements	3 —	84,507,814	169,654,423	—	—	—	—	254,162,237
	203,009	108,443,100	166,398,488	—	338,991	—	—	275,383,588
Passif								
À court terme								
Créditeurs et charges à payer	203,009	2,682,236	68,000	—	120,850	—	—	3,074,095
Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	5 —	—	—	—	—	—	—	—
	203,009	2,682,236	68,000	—	120,850	—	—	3,074,095
Solde de fonds	—	105,760,864	166,330,488	—	218,141	—	—	272,309,493
	203,009	108,443,100	166,398,488	—	338,991	—	—	275,383,588

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom des fiduciaires

La Fondation des Générations À Venir

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026 \$	2025 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus		
sur les distributions et les charges	51,243,845	9,065,790
Amortissement des immobilisations	20,963	26,201
Gain sur disposition de placements	(5,940,002)	(12,212,204)
Variation des gains latents sur les placements	6,110,543	927,757
 Débiteurs	474,970	(1,069,601)
Charges payées d'avance	(41,241)	65,233
Taxes de vente à recouvrer	27,348	11,585
Créditeurs et charges à payer	699,648	(293,080)
	52,596,074	(3,478,319)
 Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(72,512,320)	(72,603,779)
Cession de placements	21,207,973	76,826,215
Acquisition d'immobilisations	(30,714)	(5,154)
Augmentation (diminution) du solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	3,230	(7,729)
	(51,331,831)	4,209,553
 Augmentation nette de l'encaisse	1,264,243	731,234
Encaisse au début	2,364,418	1,633,184
Encaisse à la fin	3,628,661	2,364,418

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

La Fondation des Générations À Venir (anciennement « Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada ») a été créée le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les objectifs de La Fondation des Générations À Venir (la « Fondation ») sont les suivants :

- (a) Étudier, en concertation avec des représentants des Premières Nations des diverses régions du Canada, les problèmes que rencontrent les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- (b) Faire des recherches sur les problèmes d'ordre économique, social et scientifique que rencontrent les Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes;
- (c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations;
- (d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations;
- (e) Offrir des programmes éducatifs ainsi que des services et initiatives connexes venant en aide aux peuples des Premières Nations, y compris sous forme d'aide financière pour fréquenter des établissements d'enseignement de tous les niveaux;
- (f) Offrir des programmes, des services et des initiatives de guérison et de réconciliation aux peuples des Premières Nations, selon les besoins, en raison des répercussions intergénérationnelles du système des SRI.

Dans la réalisation de ces objectifs, la Fondation administre le Fonds général, le Fonds d'Avenir, le Fonds d'éducation, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds des Métis et le Fonds d'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations (le « Fonds IEFPN »).

Le Fonds général représente les activités de fonctionnement de la Fondation. Les dons non affectés à la Fondation sont administrés par le Fonds d'Avenir et servent aux décaissements liés aux programmes et aux activités qui soutiennent les objectifs de la Fondation.

Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI)

En 2009, la Fondation a demandé au tribunal de modifier ses objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI »), en 2006, le gouvernement fédéral a créé le « Fonds de la somme désignée » (le « FSD ») afin d'indemniser les anciens élèves des pensionnats indiens. Le paiement d'expérience commune et les crédits personnels ont été versés à partir du FSD. La CRRPI a précisé que tout surplus du FSD devait être transféré à la Fondation. Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la CRRPI ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage des activités de la Fondation.

En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, la Fondation doit administrer les fonds résiduels du FSD au bénéfice des Premières Nations et des Métis, les apports initiaux du gouvernement du Canada ayant été répartis comme suit :

- Premières Nations : 97,3 %
- Métis : 2,7 %

1. Nature des activités (suite)

Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) (suite)

Les modalités exigent qu'au moins 50 % du montant initial, reçu du FSD pour le compte des Premières Nations, soit investi dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans à compter de la date du transfert des fonds initiaux en 2015 jusqu'en 2035. Le Fonds des Métis n'est pas soumis aux restrictions.

En raison de la CRRPI, la Fondation a créé en 2016 les trois fonds suivants :

- (1) Le Fonds d'éducation a été créé afin d'aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances ;
- (2) Le Fonds des Métis a été créé dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation ;
- (3) Le Fonds d'héritage à l'éducation a été créé afin d'investir dans un fonds de réserve pendant 20 ans pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

Le 31 mars 2026, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a approuvé des modalités révisées et un plan d'administration mis à jour régissant l'administration des fonds résiduels du FSD. Les modalités mises à jour ne modifient pas de façon significative le mandat de la Fondation, qui consiste à administrer les fonds à des fins d'éducation, de guérison et de réconciliation; elles clarifient toutefois certains aspects de l'administration des fonds, notamment l'achèvement du processus de transfert du FSD, la finalisation des obligations du Canada à l'égard du FSD, l'extinction de l'obligation relative à la portion métisse et le retrait du plafond de 15 % applicable aux frais d'administration. Le 12 mars 2026, la Fondation a reçu le paiement final du FSD, d'un montant de 1 795 276 \$.

Les modalités mises à jour ne prévoient plus de plafond fixe pour les frais d'administration liés aux fonds reçus du FSD au 31 mars 2026. La Fondation doit s'assurer que ces frais sont raisonnables compte tenu de l'importance et de la nature des fonds administrés.

Fonds d'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations (Fonds IEFPN)

Le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a accordé une indemnisation aux personnes touchées par la discrimination systémique du Canada dans le sous-financement des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans les réserves et au Yukon, ainsi que par son interprétation restrictive du principe de Jordan (la « procédure du TCDP »). Cette décision a par la suite été confirmée par la Cour fédérale du Canada.

Conformément à la convention de règlement connexe, le Canada a établi, le 15 février 2024, une fiducie irrévocable au bénéfice du groupe visé (la « Fiducie d'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations »). Aux termes de la fiducie et de la convention de règlement, un montant de 50 000 000 \$ provenant du revenu gagné sur les actifs de la fiducie (le « montant du Fonds général ») doit être transféré à un fiduciaire désigné afin d'offrir au groupe visé des mesures de soutien culturellement appropriées et tenant compte des traumatismes. Compte tenu de son expérience dans l'administration de fonds en vertu de la CRRPI, la Fondation a été désignée comme administratrice appropriée de ce montant.

En 2025-2026, la Fondation a accepté d'administrer le montant de 50 000 000 \$ à titre de fonds distinct (le « Fonds IEFPN »). Le 15 janvier 2026, la Fondation a reçu le transfert de 50 000 000 \$ de la Société de fiducie CIBC.

La Fondation agit à titre de fiduciaire du Fonds IEFPN et assume la responsabilité fiduciaire de son administration. Le Fonds est géré conformément aux fins de bienfaisance de la Fondation, aux ententes applicables et à ses politiques internes, et est comptabilisé comme un fonds distinct conformément aux principes comptables généralement reconnus.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Conformément aux principes de comptabilité par fonds, la Fondation tient sa comptabilité afin de s'assurer que les limites et les restrictions fixées à l'égard de l'utilisation des ressources disponibles sont observées. En vertu de cette méthode, toutes les ressources sont classées, aux fins de comptabilisation et de présentation de l'information, dans des fonds qui correspondent à des activités et objectifs précis. Par conséquent, des comptes distincts sont maintenus pour les fonds suivants : le Fonds général, le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds d'héritage à l'éducation et le Fonds IEFPN.

Les comptes du Fonds général servent à comptabiliser les activités de fonctionnement de la Fondation. Les dons non affectés sont comptabilisés dans le Fonds d'Avenir aux fins des activités de collecte de fonds, des distributions aux bénéficiaires et des frais administratifs. Les fonds restants sont grevés d'affectations externes et doivent uniquement être utilisés de la manière indiquée à la note 1.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés et les dotations sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports affectés pour lesquels la Fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant sont différés et sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

En conformité avec le plan d'administration approuvé par le tribunal pour les fonds reçus aux termes de la CRRPI, dans la section portant sur l'investissement du capital, les revenus de placement sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement gagnés dans le Fonds d'héritage à l'éducation et le Fonds d'éducation sont imputés au fonds approprié comme suit :

- Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement;
- Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement, à l'exception de l'encaisse et des placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Les intérêts gagnés sur les placements, les gains et pertes latents sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements sont inclus dans les revenus de placement à l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits et des charges constatés au cours de la période de présentation de l'information financière. La recouvrabilité des créances, l'évaluation des placements et le montant des charges à payer sont les éléments ayant fait l'objet d'estimations importantes dans le cadre des présents états financiers. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

La Fondation des Générations À Venir

Notes complémentaires

31 mars 2026

3. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2026 :

	2026							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds IEFPN		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	6,016	6,016	10,783	10,783	3,030	3,030	19,829	19,829
Fonds qualité GMO III	36,427,818	29,150,657	65,284,810	52,242,907	18,348,671	14,683,169	120,061,299	96,076,733
Fonds d'immobilier Crestpoint	15,762,188	14,267,247	28,248,506	25,569,319	7,939,405	7,186,404	51,950,099	47,022,970
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	22,471,920	24,488,205	40,273,481	43,887,004	11,319,093	12,334,694	74,064,494	80,709,903
Fonds commun d'actions canadiennes Fiera Capital	22,575,698	21,481,306	40,459,470	38,498,134	11,371,366	10,820,121	74,406,534	70,799,561
Gestion de Placements Greystone TD	695,959	680,549	1,247,275	1,219,659	350,554	342,793	2,293,788	2,243,001
	97,939,599	90,073,980	175,524,325	161,427,806	49,332,119	45,370,211	322,796,043	296,871,997
Placements à court terme	18,500,000	18,500,000	—	—	500,000	500,000	19,000,000	19,000,000
Placements à long terme	79,439,599	71,573,980	175,524,325	161,427,806	48,832,119	44,870,211	303,796,043	277,871,997

Les justes valeurs et les coûts des placements au 31 mars 2025 sont les suivants :

	2026							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds IEFPN		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	12 176	12 176	20 250	20 250	—	—	32 426	32 426
Fonds qualité GMO III	43 376 457	31 153 211	72 141 610	51 812 502	—	—	115 518 067	82 965 713
Fonds d'immobilier Crestpoint	17 722 144	16 365 844	29 474 606	27 218 875	—	—	47 196 750	43 584 719
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	19 418 958	21 201 850	32 296 664	35 261 884	—	—	51 715 622	56 463 734
Beutel Goddman CDN EQ CL I 200	21 478 079	21 245 904	35 721 293	35 335 152	—	—	57 199 372	56 581 056
	102 007 814	89 978 985	169 654 423	149 648 663	—	—	271 662 237	239 627 648
Placements à court terme	17 500 000	17 500 000	—	—	—	—	17 500 000	17 500 000
Placements à long terme	84 507 814	72 478 985	169 654 423	149 648 663	—	—	254 162 237	222 127 648

La Fondation a l'intention de maintenir les placements à long terme. Les montants présentés à titre de placements à court terme représentent le budget estimatif à distribuer au cours des douze prochains mois aux particuliers, aux organismes et à l'administration pour les exercices terminés les 31 mars 2026 et 2025.

3. Placements (suite)

Revenus de placement

Le plan d'administration de la CRRPI approuvé par le tribunal prévoit qu'au moins 10 % de tous les revenus de placement annuels générés par le Fonds d'héritage à l'éducation doivent être réinvestis dans ce fonds, et qu'un maximum de 90 % de tous les revenus de placement annuels générés par le Fonds d'héritage à l'éducation peut être rendu disponible aux fins de versements aux bénéficiaires. Le plan d'administration prévoit également l'épuisement du Fonds d'éducation d'ici 2035.

Le conseil des fiduciaires de la Fondation a approuvé la répartition suivante du revenu total de placement gagné dans le Fonds d'héritage à l'éducation et le Fonds d'éducation :

- Le Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement;
- Le Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

Le 2 février 2026, la Fondation a investi dans son portefeuille le montant de 50 millions de dollars provenant du Fonds IEFPN. Les revenus de placement gagnés dans le Fonds IEFPN demeurent dans ce fonds. Tous les fonds partagent le même taux de rendement avant la réaffectation du revenu total de placement.

	2026	2025
	\$	\$
Revenus de placement générés par le Fonds d'héritage à l'éducation	10 802 177	15 027 025
Allocation au Fonds d'éducation	(3 669 034)	(4 930 271)
Revenus de placement – Fonds d'héritage à l'éducation	7 133 143	10 096 754
Revenus de placement générés par le Fonds d'éducation	7 031 592	10 214 861
Allocation du Fonds d'héritage à l'éducation	3 669 034	4 930 271
Revenus de placement – Fonds d'éducation	10 700 626	15 145 132
Revenus de placement générés par le Fonds IEFPN	(646 227)	—
Revenus de placement générés par le Fonds général	55 257	68 105
	17 242 799	25 309 991

La Fondation présente ses revenus de placement nets des frais de placement de 929 715 \$ (779 094 \$ en 2025).

Détermination des justes valeurs

La juste valeur des placements se rapproche de la valeur à laquelle ces instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties bien informées et consentantes. Les renseignements fournis par le dépositaire de la Fondation sont utilisés pour refléter la juste valeur, qui pourrait différer de la valeur qui pourrait finalement être réalisée. Les parts de fonds communs sont évaluées à des prix calculés selon la juste valeur des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

Au 31 mars 2026, les placements sont détenus par cinq gestionnaires de placements : GMO LLC détient 120 061 299 \$ (37 %) (155 519 456 \$ (44 %) en 2025), Leith Wheeler Investment Counsel Ltd. détient 74 064 494 \$ (23 %) (51 726 830 \$ (20 %) en 2025), Fiera Capital Corporation détient 74 406 534 \$ (23 %) (47 199 372 \$ (18 %) en 2025), Crestpoint Real Estate Investment Ltd. détient 51 969 928 \$ (16 %) (47 216 579 \$ (18 %) en 2025) et TD Greystone Infrastructure Fund détient 2 293 788 \$ (1 %) (valeur nulle en 2025).

3. Placements (suite)

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers exposent la Fondation à des risques de placement. Ceux-ci comprennent les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des taux de change et des marchés des actions, tant au Canada qu'à l'étranger. Ils comprennent également les risques découlant du fait qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation au moment où elle devient exigible.

Les placements de la Fondation se composent de parts détenues dans des fonds communs. La Fondation a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le niveau de risque auquel elle est exposée. Les pratiques de placement de la Fondation sont conçues afin d'éviter les risques indus de perte et de dépréciation des actifs et de fournir une attente raisonnable de rendement équitable compte tenu de la nature des placements. Le risque de placement maximal auquel la Fondation est exposée correspond à la valeur de marché des placements.

Risque de concentration

Il y a risque de concentration lorsqu'une tranche importante du portefeuille est investie dans des titres comportant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'avis que les concentrations susmentionnées ne constituent pas un risque excessif.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien détenus par la Fondation, lesquels représentaient 120 061 299 \$ (115 521 140 \$ en 2025) du portefeuille total au 31 mars 2026. Ce solde comprend une valeur nulle d'encaisse et 120 061 299 \$ investis dans le fonds GMO Quality Fund III, le tout étant libellé en dollars américains.

La Fondation n'a pas recours à des instruments de couverture financière pour gérer le risque de change.

4. Immobilisations

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	135 392	97 561	37 831	23 881
Améliorations locatives	4 049	1 316	2 733	3 138
Mobilier et équipement	37 949	12 450	25 499	29 293
	177 390	111 327	66 063	56 312

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2025 s'élèvent respectivement à 146 676 \$ et 90 364 \$.

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (« FIC »), qui agit à titre de secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations (APN), nomme les fiduciaires de la Fondation, la FIC est réputée contrôler la Fondation et constitue donc une partie liée.

Au 31 mars 2026, le solde dû à la FIC s'établissait à 3 230 \$ (valeur nulle en 2025).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, la Fondation a versé 19 382 \$ à la FIC pour la location d'espaces de bureau (15 162 \$ en 2025). La Fondation a continué de partager des bureaux avec la FIC à Akwesasne au coût annuel de 19 382 \$.

Les opérations avec l'APN ont été comptabilisées à leur valeur d'échange, soit le montant établi conformément aux ententes signées entre les parties.

6. Distribution aux bénéficiaires

Au cours de l'exercice 2025-2026, la Fondation a approuvé des distributions à 1 049 particuliers et à 105 organismes au Canada visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. De plus, elle a approuvé des distributions à quatre organismes au Canada dans le cadre de son nouveau programme Pour suivre leur Parcours (le « PLP »). Elle a également continué de financer les organismes approuvés au cours des exercices précédents. La Fondation a versé 5 367 776 \$ aux particuliers approuvés, 12 049 559 \$ aux organismes approuvés et 518 037 \$ au programme PLP approuvé.

Au cours de l'exercice 2024-2025, la Fondation a approuvé des distributions à 1 117 particuliers et à 115 organismes au Canada visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. De plus, elle a approuvé des distributions à cinq organismes au Canada dans le cadre de son nouveau programme PLP. Elle a également continué de financer les organismes approuvés au cours des exercices précédents. La Fondation a versé 5 696 360 \$ aux particuliers approuvés, 10 472 239 \$ aux organismes approuvés et 1 113 321 \$ au programme PLP approuvé.

7. Virements interfonds

Conformément aux limites antérieures fixées pour les frais administratifs décrites à la note 1, les frais administratifs imputés au Fonds d'éducation pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 se sont élevés à 2 154 456 \$, représentant 13,74 % (13,03 % en 2025) du montant payé aux bénéficiaires du Fonds d'éducation.

8. Achèvement du Fonds des Métis

Au cours de l'exercice 2025-2026, la Fondation a reçu le transfert final des fonds résiduels du FSD, d'un montant de 1 795 276 \$, le 12 mars 2026. Conformément aux modalités régissant l'administration des fonds du FSD, 2,7 % du montant reçu, soit 48 472 \$, a été affecté au Fonds des Métis. La Fondation a entièrement distribué le Fonds des Métis et a versé un total de 59 649 \$ aux bénéficiaires métis au cours de l'exercice 2025-2026, dont 47 500 \$ à des organisations métisses et 12 149 \$ à des particuliers métis. Un déficit de 11 177 \$ a été transféré hors du fonds et financé au moyen des ressources administratives de la Fondation. De plus, aucuns frais d'administration n'ont été imputés au Fonds des Métis au cours de l'exercice.

Conformément aux modalités révisées approuvées par la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 31 mars 2026, les obligations de la Fondation à l'égard de la portion Métis ont été entièrement acquittées et aucune autre obligation contractuelle ne subsiste à cet égard après le 31 mars 2026.

9. Campagne Au-delà de la réconciliation

Au cours de l'exercice 2025-2026, la Fondation a reçu des dons de 2 524 449 \$ (3 483 677 \$ en 2025) dans le cadre de sa campagne Au-delà de la réconciliation. Ces fonds sont non affectés et disponibles pour une utilisation générale afin de soutenir les programmes, les activités de fonctionnement et les autres activités de la Fondation. La Fondation a distribué 1 285 051 \$ (1 199 400 \$ en 2025) à des organismes approuvés qui ne pouvaient pas accéder aux fonds de la CRRPI en raison de restrictions, ainsi que 911 178 \$ (1 700 000 \$ en 2025) à des particuliers approuvés.

10. Engagements

La Fondation s'est engagée à effectuer des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location-exploitation pour des locaux à bureaux venant à échéance en 2033, pour lesquels les paiements annuels minimaux pour les cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

	\$
2027	40 407
2028	41 800
2029	42 497
2030	43 890
2031	43 890
2032 et par la suite	73 150
	<u>285 634</u>

La Fondation s'était engagée à investir 40 000 000 \$ auprès de Crestpoint Real Estate Investment Ltd. et a effectué le dernier appel de capital au cours de l'exercice 2025-2026, remplissant ainsi son engagement d'investissement au 31 mars 2026.

La Fondation s'est engagée à investir 30 000 000 \$ auprès de TD Greystone Infrastructure Fund, dont 1 021 000 \$ ont été appelés et 28 979 000 \$ (valeur nulle en 2025) restent à appeler.